



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-07-2026 /

Dossier complet le : 03-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020471/KK P

1 Intitulé du projet

Autorisation d'EXploitation "Kimbe amont" de 24,5 ha sur la commune de Rour

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CIE MINIERE PHOENIX

Raison sociale

CIE MINIERE PHOENIX

N° SIRET

82779112000013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BRANDELERO

Prénom(s)

JOZIANI

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
28. Exploitation minière, tous Dispositifs Dont Le Prélèvement Est Supérieur Ou Égal A 30 M ³ Par Heure Deau De Mer, 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'exploitation "Kimbe amont" porte sur l'extraction d'or alluvionnaire. Les travaux d'exploitation réalisés à la pelle excavatrice consistent à devier la crique originelle « Kimbe » en bordure de flat, puis déboiser et decaper l'horizon de mort-terrain stérile pour accéder à la couche de gravier aurifère. Le gravier aurifère est ensuite chargé sur une laverie mobile de récupération gravimétrique ou il sera débourbé à l'aide de lances monitor, crible, puis concentré à l'aide de sluices. L'eau utilisée pour le débourbage du gravier sera décantée dans un circuit de decantation ferme. Chaque bassin de decantation (dit baraque), d'environ 2000 m², correspond à un chantier précédemment exploité (couche de gravier aurifère retirée). Les 3 pelles excavatrices sont utilisées pour réhabiliter les anciens barques et reconstituer la topographie originelle du flat. Les arbres coupés et stockés sous forme d'andains en bordure d'exploitation sont redistribués sur les surfaces exploitées. La revegetalisation consiste à planter/semer des herbacées et arbres locaux précédemment cultivés en pépinière sur la base-vie.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet d'AEX "Kimbe amont" consiste en l'exploitation de la crique éponyme par la SAS CIE MINIERE PHOENIX. L'objectif du projet d'exploitation "Kimbe amont" est de pérenniser sur le court-terme l'exploitation dans la région de Yaoni, à la suite de l'AEX n°80/2025 « Yaoni NW2 » détenue par PAG (filiale) dont les travaux sont bientôt terminés. L'objectif du projet est de réduire les impacts environnementaux en utilisant une base-vie et un accès existant, mais aussi en respectant le plan de phasage des travaux qui répond aux exigences environnementales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les engins lourds (3 pelles excavatrices) seront acheminés via une piste carrossable sur 9 km linéaire depuis la base-vie de l'AEX 80/2025. Un franchissement de crique est à re-aménager. Il s'agit d'un pont sur la crique Yaoni. Les approvisionnements divers seront réalisés en 4x4 depuis Cayenne située à environ 80km et accessible via la RN2 et piste de Coralie (environ 1h30 de trajet). La base-vie de l'AEX "Yaoni NW2" existante sera mutualisée pour l'AEX « Kimbe amont ». Les travaux d'exploitation s'échelonnent sur une durée de 8 mois et s'articulent en 49 chantiers (surface totale de 10,1ha). Tout d'abord, la crique initiale est déviée en bordure du flat sur un linéaire de 650m en deux tronçons <350m (phase 1) puis 620m (phase 2) en deux tronçons d'environ 300m. Les premiers chantiers sont déboisés et exploités de l'aval vers l'amont : chantiers 1 à 24 en phase 1 de 6 ha au total (durée d'exploitation : 4 mois), chantiers 25 à 49 en phase 2 de 4,1 ha (durée : 3 mois). La phase 3 est estimée à 1 mois. Les arbres et la couche de matière humifère sont disposés séparément en andains et en tas sur le bord du flat. Chaque chantier fait l'objet d'un décapage du mort terrain et récupération du gravier aurifère. L'or est récupéré par gravimétrie sur une laverie mobile. Les chantiers sont réhabilités et revegetalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation conformément au plan de phasage. Un maximum de 4 bassins de decantation (BDD) est utilisé dans le circuit d'eau de process, les autres étant rebouchés et revegetalisés au fur et à mesure. La crique est reprofilée après chaque phase d'exploitation en veillant à créer des méandres et utiliser un substrat alluvial non érodable.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

3 pelles excavatrices sont utilisées pour l'exploitation et la réhabilitation. La pelle n°1 charge le gravier aurifère foisonné sur la tremie de la laverie mobile. La pelle n°2 se charge du décapage du mort terrain et du prélèvement du gravier aurifère en place et le déplace jusqu'à la pelle n°1. La pelle n°3 se charge de la déforestation et du dimensionnement des ouvrages hydrauliques (barranques, digues, canal de dérivation). Les 3 pelles excavatrices sont mises à disposition pour l'entretien des accès au sein du périmètre d'exploitation et pour la réhabilitation : redistribution des arbres coupés et reprofilage de la crique notamment.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'AEX sollicitée se situe en SDOM 3, en dehors des ZNIEFF 1 et 2, en dehors des réserves naturelles et sur une crique dont l'état global est compatible avec un projet minier (SDAGE 2022-2027).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre d'AEX "Kimbe amont" Surface exploitée Duree des travaux taux de revegetalisation	(24,5, ha) (10,1, ha) (8, mois) (100, %)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF 2 : Montagne Cacao (a 1,6km), Montagnes Bagot (a 5,5km), Forêts hydromorphes de Nancibo (a 4,6km), Montagne Maripa (a 12,8km) ZNIEFF 1 : Savanes de Nancibo (a 7km), Station a Bactris Nancibaensis de la crique Orfion (15,9km)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Roura
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI PPRT (relatif au depot de munitions de la Montagne des Serpents)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI : approuve le 05/09/2002 et revise le 26/01/2012 PPRT : approuve le 05/01/2024
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	zone eloignee du captage de la comte a 30km lineaire
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pour la phase 1, la mise en place du premier circuit ferme de decantation necessite le prelevement de 2 000 m3 d'eau dans la crique Kimbe. Pour les besoins de la base-vie situee, environ 1500L sont preleves quotidiennement dans un puits.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le niveau de la nappe se situe la plupart du temps au sein de la couche permeable de gravier aurifere. Le comblement progressif des bassins de decantation en redisant les couches du sous-sol dans leur disposition d'origine (terre vegetale, mort-terrain, gravier) entraine une perturbation temporaire de faible duree de la masse d'eau souterraine. De plus, tous les anciens bennes utilisees dans le circuit de decantation seront
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet d'AEX consiste au déboisement d'au maximum 10,1ha de forêt vierge (base-vie incluse). La réhabilitation et revegetalisation a l'avancee (4 BDD en eau au maximum) a pour objectif de restaurer rapidement le milieu d'origine. Le choix d'especes pionieres a croissance rapide rend efficace la reforestation du site. Le canal de deviation permet la preservation de la faune aquatique presente dans le crue originelle.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation totale de 10,1 ha de forêt vierge sur les zones mentionnees dans le plan de phasage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le ravitaillement s'effectuera en voiture depuis Cayenne situe a environ 80km lineaire de l'AEX. Le déplacement entre la base-vie et le chantier exploite aura lieu 4 fois par jour et sera effectuee en 4x4 sur la voie d'accès au sein du perimetre d'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit est genere par les moteurs thermiques des engins et motopompe aux normes UE. La base-vie est alimentee en energie grace a des panneaux solaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le déplacement des engins entraine de faibles vibrations qui ne se propagent au dela de 1 m de profondeur et 3 m lateralement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux sont uniquement diurnes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les emissions dans l'air concernent les gaz d'echappement des moteurs thermiques construits aux normes UE. Les engins sont dotes d'AdBlue pour rendre inoffensifs pour l'homme et l'environnement les oxydes d'azote emis par les moteurs diesel.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'eau utilisée par la laverie mobile sera recyclée dans le circuit fermé de decantation et n'est pas rejetée dans la crique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits, à savoir : - les déchets ménagers; - les déchets industriels spéciaux (filtres, huiles usagées); - les déchets banals des entreprises (pièces mécaniques); seront stockés sur le camp dans des systèmes de rétention et rapatriés à Cayenne régulièrement pour être éliminés dans un centre agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Toute découverte archéologique entraînera l'arrêt des travaux d'exploitation et sera immédiatement signalée à la mairie de Roura.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'AEX « Kimbe amont » est située dans un secteur historiquement marqué par l'orpaillage, aussi bien légal qu'illégal. Le projet a ainsi pour objectif de valoriser la ressource aurifère dans un cadre réglementé, en substitution des activités clandestines. L'exploitation portera sur une surface déforestée limitée à 10,1 ha, correspondant aux zones économiquement exploitables. La chasse et la pêche seront interdites sur le site afin de préserver la faune locale. L'accès des engins s'effectuera par une piste existante, sans ouverture de nouveaux layons de pelle ni franchissement de crique. La base-vie est déjà implantée et alimentée par des panneaux photovoltaïques. Le traitement du minerai sera réalisé en circuit fermé de decantation, sans rejet d'eaux chargées en matières en suspension vers le milieu naturel. Des mesures quotidiennes de turbidité ainsi qu'un registre de suivi des digues seront tenus à jour. Les travaux seront conduits conformément au plan de phasage, avec une réhabilitation et une revegetalisation progressives au fur et à mesure de l'avancement des deux phases d'exploitation. Le nombre d'engins sera limité et ceux-ci respecteront les normes européennes d'émission. L'or sera récupéré exclusivement par gravimétrie. Une pépinière sera installée sur la base-vie afin d'améliorer le taux de reprise des plants utilisés pour la revegetalisation. À l'issue des travaux, l'ensemble des surfaces exploitées sera revegetalisée. L'exploitation ne sera pas concomitante avec un autre projet minier sur la crique. Les hydrocarbures seront stockés dans des cuves à double paroi installées sur des bacs de rétention. Toute découverte archéologique fortuite sera déclarée à la mairie de Roura et les déchets non inertes seront collectés dans des conteneurs étanches avant d'être évacués vers une filière de traitement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'AEX "Kimbe amont" se situe dans une zone dédiée à l'activité minière : SDOM 3, hors ZNIEFF 1 et 2, hors réserve naturelle et parc amazonien et sur une masse d'eau dégradée du SDAGE 2022-2027. Le projet présente une surface réelle exploitée de 10,1ha et un ensemble de mesures sont mises en place pour réduire et compenser l'impact de l'exploitation sur l'environnement (voir 6.5). Le projet d'AEX "Kimbe amont" permet la pérennisation de la SAS CIE MINIERE PHOENIX sur le court-terme car l'AEX « Yaoni NW2 » 80/2025 arrive en fin de travaux. Cela permet de freiner la progression de l'orpaillage illégal, fortement implanté sur le lieu-dit « Changement » (à 11km) ainsi que sa pression sur l'environnement. Pour ces différentes raisons, le projet d'AEX "Kimbe amont" devrait être dispensé d'une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)